



Amiens, le 14 octobre 2015

Communiqué de presse

Ferme dite des « 1000 vaches » dans la Somme

La préfète fixe les dates et les modalités d'une nouvelle enquête publique



La SCEA Côte de la justice bénéficie depuis le 1^{er} février 2013 et au titre de la législation des installations classées d'une autorisation pour l'exploitation d'un élevage de 500 vaches laitières (VL) et sa suite, associé à une unité de méthanisation de 1,338 MW électrique sur les communes de Buigny-Saint-Maclou et Drucat.

L'exploitant a présenté un dossier visant d'une part, à porter l'effectif de son élevage à 880 vaches laitières et conduisant, d'autre part, à reconfigurer totalement l'unité de méthanisation équipant le site (réduction des apports extérieurs, puissance limitée à 0,6 MW électrique).

Avant la prise d'une décision sur ce projet porté par l'exploitant, Nicole KLEIN, préfète de région Picardie, préfète de la Somme a décidé que soit lancée une enquête publique.

Celle-ci se tiendra du 2 novembre au 2 décembre 2015.

Elle permettra d'assurer la complète information du public et le recueil de l'opinion et des suggestions de toutes les personnes intéressées par le projet.

Les contributions pourront être portées sur des registres déposés en mairie.

Elles pourront également être transmises par courrier au siège de l'enquête pour être annexées aux registres.

Enfin, une adresse fonctionnelle sera ouverte afin de permettre l'envoi d'observations de manière dématérialisée.

Une commission d'enquête composée de 3 commissaires titulaires et de 2 commissaires suppléants conduira la procédure et tiendra cinq permanences réparties sur les communes de Buigny-Saint-Maclou et Drucat.

A l'issue de la période d'enquête publique, la commission d'enquête rédigera un rapport et remettra ses conclusions à la préfète. Ces éléments seront mis à disposition du public.